

**COMITE DE BASSIN SEINE-  
NORMANDIE**

---

**Réunion du 3 décembre 2002**

**DELIBERATION N° CB 02.06 DU 3 DECEMBRE 2002  
PORTANT AVIS CONFORME A L'ASSIETTE ET AU  
TAUX DES REDEVANCES ET DES PRIMES DU  
VIII<sup>EME</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION (2003-  
2006) DE L'AGENCE DE L'EAU**

---

Le Comité de bassin Seine-Normandie délibérant valablement :

- Vu l'article L213-2 du code de l'environnement,
- Vu les articles 14, 14-1, 14-2, de la loi n°64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution, introduits par la loi n°74-1114 du 27 décembre 1974 et par l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000,
- Vu le décret n°66-699 du 14 septembre 1966 modifié relatif aux comités de bassin,
- Vu le décret n°66-700 du 14 septembre 1966 modifié relatif aux agences financières de bassin,
- Vu le décret n° 75-996 du 28 octobre 1975 modifié portant application des dispositions de l'article 14-1 de la loi modifiée du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution,
- Vu le décret n°76-1294 du 31 décembre 1976 portant application du paragraphe 1° de l'article 14-1 de la loi modifiée du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution
- Vu l'arrêté du 28 octobre 1975 modifié pris en exécution des articles 3,5,6,10,11 et 15 du décret n° 75-996 du 28 octobre 1975 modifié portant application des dispositions de l'article 14-1 de la loi modifiée du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution,

- Vu la délibération n° 02-27 du conseil d'administration du 31 octobre 2002 décidant de saisir le comité de bassin pour avis sur le projet de 8<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la saisine du président du conseil d'administration de l'agence de l'eau du

## ARTICLE UNIQUE

Le comité de bassin Seine-Normandie donne un avis favorable au projet de dispositions relatives aux redevances pour prélèvement et consommation d'eau et pour détérioration de la qualité de l'eau proposé par l'agence de l'eau du bassin Seine-Normandie tel qu'il figure en annexe.

Le président du Comité de Bassin

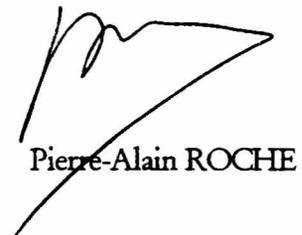
SEINE-NORMANDIE



Robert GALLEY

Le secrétaire, directeur de l'agence  
de l'eau

SEINE-NORMANDIE



Pierre-Alain ROCHE